



REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

SAFEX EPE/SPA

Palais des expositions - Les pins maritimes - BP 366 - Mohammadia ALGER
Tel : (021).21.01.23 à 40 Fax : (021).21.05.40/21.06.30

Réalisation du **stand Algérie**

Pour le salon « SIA – PARIS 2020 »

France

CAHIER DES CHARGES

Article 1 : Objet du cahier des charges

Le présent cahier des charges a pour objet la réalisation du stand Algérie pour **le Salon International de l'Agriculture « SIA - PARIS » en France** et dont les spécifications techniques sont décrites dans le présent cahier des charges.

Evénement	Période de déroulement	Surface du stand
- SIA PARIS	Du 22 Février au 01 Mars 2020	350m ²

Article 2 : Eligibilité des soumissionnaires.

Seules les entreprises spécialisées dans la construction des stands d'exposition ayant une expérience de plus de cinq (05) ans dans le domaine, sont apte à soumissionner

Article 3 : consistance des prestations

Il s'agit des prestations suivantes :

1. Construction du pavillon

Le prestataire devra construire le pavillon selon le concept proposé (voir plans joint au présent cahier des charges).

L'agencement du stand devra être esthétiquement soigné.

Les matériaux doivent être modernes et attrayants à l'image d'Algérie moderne que l'on veut transmettre.

2- Mobilier

a. Espace accueil / Salon VIP

Le salon VIP où seront reçus les officiels et les invités du pavillon national doit se différencier des stands par son mobilier élégant, et tendance. Il devra répondre aux spécificités suivantes :

Mobilier	Quantité
chauffeuse	6
Table basse	1
Composition florale de qualité	1
Sorties de courant électrique	2
Porte-document présentoir	1

Réfrigérateur	1
Meuble de rangement	1
Porte manteau	1

b. Pour chaque exposant (module de 9m²)

Mobilier	Quantité
Porte documents présentoirs	1
Table	1
Chaises	3
Poubelle	1
Sortie de courant	2
Vitrine	1
Réfrigérateur	1

c. Accès

Au niveau de chaque accès au stand, il est prévu

Un comptoir d'accueil	1
Haut tabouret	1
Décoration florale	1

3- Revêtement du sol

- Fourniture et pose de revêtement en PVC imitation parquet.
- Le revêtement du sol devra être qualitatif, résistant, et peu salissant.
- Les branchements seront effectués par l'agenceur. Le câblage devra impérativement passer sous l'estrade.

4- Signalétique

a. Signalétique haute

Prévoir une signalétique haute à placer au-dessus du pavillon (hauteur maximale permise). La signalétique doit permettre de faire apparaître clairement l'identité du pavillon Algérie, dans le respect de sa charte graphique tout en soulignant l'aspect collectif du pavillon. La signalétique devra faire apparaître l'ensemble des logos des sociétés participantes à proportion égale.

b. Signalétique proche : « identifications des exposants présents, SAFEX et ALGEX»:

Pour chaque exposant, affichage de son logo, signalétique face. Pour les stands ayant 2 façades, prévoir une signalétique sur chaque façade.

Le contenu graphique du pavillon vous sera fourni. Il est à adapter par vos soins aux dimensions requises.

5- Nettoyage du pavillon

Le nettoyage quotidien et le ramassage des ordures, avant, pendant et après le salon, ce nettoyage se fera en dehors des horaires d'ouverture.

6- Accès à l'internet

Connexion Internet WIFI spécialement dédiée au pavillon de l'Algérie et pour toute la durée du salon, et ce dans le cas de salons où l'organisateur ne prend pas en charge les frais de connexion internet (WIFI).

7- Electricité

Les frais de branchement, de connexion et de consommation électrique sont à prendre en charge.

8- Eclairage

- L'éclairage doit être suffisant et adapté pour la signalétique du pavillon,
- Prévoir 03 spot par paroi pour un module de stand de 9m², L'éclairage doit être suffisant et adapté pour les parois des stands,

9- Reportage Photo

Réalisation d'un album de 30 photos mettant en valeur les différentes vues du pavillon de l'Algérie sur CD ROM (à livrer le dernier jour du salon en 04 exemplaires).

10- Assistance

Prendre en charge toutes les autorisations techniques auprès des organisateurs.

Article 4 : Lieu de retrait du cahier de charge.

Le cahier des charges est disponible au niveau du site Web officiel de la SAFEX : www.safex.dz

Article 5 : Demande d'éclaircissement.

Tout soumissionnaire désirant obtenir des éclaircissements sur le contenu du présent cahier des charges est tenu d'envoyer sa demande à la SAFEX par mail à l'adresse : [**info.consultation@safex.dz**](mailto:info.consultation@safex.dz)

La SAFEX lui répondra dans la même forme.

Cette réponse sera notifiée en même temps à tous les soumissionnaires qui auront retiré le cahier des charges.

Article 6 : Modification du cahier des charges.

La SAFEX peut à tout moment avant le dépôt des Offres et pour tout motif que ce soit, à son initiative ou en réponse à une demande d'éclaircissement formulée par un soumissionnaire, modifier par voie de rectificatifs le cahier des charges.

La modification sera notifiée par mail à tous les soumissionnaires qui auront retiré le cahier des charges.

Article 7 : Durée de préparation des offres.

La durée de préparation des Offres est fixée à NEUF (09) jours à compter de la première publication de la consultation sur le site Web de la SAFEX.

Article 8 : Dépôt des offres.

Les offres en format Pdf, doivent être envoyées à la boîte mail officielle de la de la SAFEX à savoir :

[**soumission.foires.etranger@safex.dz**](mailto:soumission.foires.etranger@safex.dz)

Avant la date limite fixée au 16/01/2020 et l'heure limite fixée à 12H00mn (heure locale Algérie GMT+1).

Article 9 : Délais de validité des offres.

La durée de validité des offres est fixée à **quatre vingt dix(90) jours** à compter de la date limite de leur dépôt.

Pendant cette durée, Les prix contenus dans l'offre sont fermes, non révisables et non actualisables.

Article 10 : Langue de rédaction.

Les documents qui constituent le dossier de l'offre doivent être rédigés en langue française ou en langue Anglaise.

Article 11 : Contenu du dossier des offres.

Le dossier de soumission doit comporter obligatoirement une offre technique et une offre financière.

- Offre technique :

L'offre technique doit être conforme aux prescriptions citées plus haut (Article 03), en se basant sur les plans remis par le maître de l'ouvrage donnant le principe conceptuel du stand.

L'offre technique doit comporter au minimum les éléments suivants :

- Les plans adaptés au salon, selon la surface retenue
- Le mode de construction et montage incluant le plan de calpinage des différents modules à incorporer
- Préciser le taux de récupération dans le cas de stand démontable et réutilisable, ce critère sera pris en considération dans l'analyse des offres des candidats ayant soumissionné pour les deux événements.
- Les matériaux utilisés pour :
 - §- la structure porteuse
 - §- les cloisons
 - §- les revêtements muraux
 - §- les revêtements de sol
 - §- les panneaux décoratifs
 - §- les éléments architectoniques
 - §- les inscriptions graphiques
- Le plan d'électricité incluant câblerie, tableau de protection et de commande, et caractéristiques des points lumineux et points de prise de courant

L'offre financière constituée de :

- La lettre de soumission conformément au modèle, dûment complétée, datée et signée.
- Une facture proforma regroupant l'ensemble des rubriques, et notamment les lots suivants :

- Réalisation (construction) du pavillon d'exposition selon le modèle du plan présenté et descriptif du présent cahier des charges y compris toutes sujétions de montage et démontage, transport, revêtements de sol et revêtements muraux, branchements électriques, et éclairage
- Mobilier selon descriptif du cahier des charges en qualité et en nombre
- Signalétique selon descriptif du cahier des charges en qualité et en nombre
- Services (Nettoyage du pavillon, Accès à l'internet, Electricité, Reportage Photo, Assistance)

ARTICLE 12: MONNAIE DE L'OFFRE

Les prix unitaires et le montant de la soumission doivent être libellés en Dinar Algérien, ou en Euro ou en dollar.

CONTRAT TYPE

Article 1 : Objet du cahier des charges

Le présent cahier des charges a pour objet la réalisation du stand Algérie pour **le Salon International de l'Agriculture « SIA - PARIS » en France** et dont les spécifications techniques sont décrites dans le présent cahier des charges.

Evénement	Période de déroulement	Surface du stand
- SIA PARIS	Du 22 Février au 01 Mars 2020	350m ²

ARTICLE 02: DESCRIPTION DES PRESTATIONS

Il s'agit des prestations suivantes :

1. Construction du pavillon

Le prestataire devra construire le pavillon selon le concept proposé (voir plans joint au présent cahier des charges).

L'agencement du stand devra être esthétiquement soigné.

Les matériaux doivent être modernes et attrayants à l'image d'Algérie moderne que l'on veut transmettre.

2. Mobilier

a. Espace accueil/ Salon VIP

Le salon VIP où seront reçus les officiels et les invités du pavillon national doit se différencier des stands par son mobilier élégant, et tendance. Il devra répondre aux spécificités suivantes :

Mobilier	Quantité
chauffeuse	6
Table basse	1
Composition florale de qualité	1
Sorties de courant électrique	2
Porte-document présentoir	1
Réfrigérateur	1
Meuble de rangement	1
Porte manteau	1

b. Pour chaque exposant (module de 9m²)

Mobilier	Quantité
Porte documents présentoirs	1
Table	1
Chaises	3
Poubelle	1
Sortie de courant	2
vitrine	1
Réfrigérateur	1

c. Accès

Au niveau de chaque accès au stand, il est prévu

Un comptoir d'accueil	1
Haut tabouret	1
Décoration florale	1

3- Revêtement du sol

- Fourniture et pose de revêtement en PVC imitation parquet
- Le revêtement du sol devra être qualitatif, résistant, et peu salissant.
- Les branchements seront effectués par l'agenceur. Le câblage devra impérativement passer sous l'estrade.

4- Signalétique

a. Signalétique haute

Prévoir une signalétique haute à placer au-dessus du pavillon (hauteur maximale permise). La signalétique doit permettre de faire apparaître clairement l'identité du pavillon Algérie, dans le respect de sa charte graphique tout en soulignant l'aspect collectif du pavillon. La signalétique devra faire apparaître l'ensemble des logos des sociétés participantes à proportion égale.

b. Signalétique proche : « identifications des exposants présents, SAFEX et ALGEX»:

Pour chaque exposant, affichage de son logo, signalétique face. Pour les stands ayant 2 façades, prévoir une signalétique sur chaque façade.

Le contenu graphique du pavillon vous sera fourni. Il est à adapter par vos soins aux dimensions requises.

5- Nettoyage du pavillon

Le nettoyage quotidien et le ramassage des ordures, avant, pendant et après le salon, ce nettoyage se fera en dehors des horaires d'ouverture.

6- Accès à l'internet

Connexion Internet WIFI spécialement dédiée au pavillon de l'Algérie et pour toute la durée du salon, et ce dans le cas de salons où l'organisateur ne prend pas en charge les frais de connexion internet (WIFI).

7- Electricité

Les frais de branchement, de connexion et de consommation électrique sont à prendre en charge.

8- Eclairage

- L'éclairage doit être suffisant et adapté pour la signalétique du pavillon,
- Prévoir 03 spot par paroi pour un module de stand de 9m², L'éclairage doit être suffisant et adapté pour les parois des stands.

9- Reportage Photo

Réalisation d'un album de 30 photos mettant en valeur les différentes vues du pavillon de l'Algérie sur CD ROM (à livrer le dernier jour du salon en 04 exemplaires).

10- Assistance

Prendre en charge toutes les autorisations techniques auprès des organisateurs. 7

ARTICLE 03: MONTANT DU CONTRAT

Le montant du présent contrat s'élève à la somme de :

ARTICLE 04: MODALITÉ DE PAIEMENT

Le paiement des prestations sera effectué après présentation de la facture par virement bancaire au plus tard à l'ouverture du salon

ARTICLE 05 : DOMICILIATION BANCAIRE

ARTICLE 06: VALIDITE DU CONTRAT

Le contrat n'est valable, définitif et exécutoire qu'après sa signature par les deux parties contractantes.

ARTICLE 07: PROPRIETE INDUSTRIELLE

La SAFEX se réserve la totalité des droits de propriété découlant des prestations rémunérées dans le cadre du contrat.

ARTICLE 08 : COMPETENCE JURIDICTIONNELLE :

Tout litige relatif à l'interprétation ou à l'exécution du contrat et ne pouvant être réglé à l'amiable ou selon une procédure d'arbitrage ou de conciliation conforme à la législation en vigueur sera de la compétence des juridictions Algériennes compétentes.

ARTICLE 09 : DISPOSITIONS DIVERSES

Intégralité de l'accord : Le contrat constitue l'intégralité de l'accord entre les Parties et ne pourra être amendé ou modifié sans l'accord écrit entre les deux Parties.

ANNEXES

LETTRE DE SOUMISSION

Je soussigné :

Profession :

Demeurant à :

Agissant au nom et pour le compte du :

Après avoir pris connaissance des pièces du projet de contrat et après avoir apprécié mon point de vue et sous ma responsabilité la nature et la difficulté des prestations à exécuter.

- Remets, revêtus de signataire, une facture proforma détaillée établis conformément au cadre figurant au dossier du projet.

- Me soumetts et m'engage envers : **la Société Algérienne Des Foires et Exportations**

SAFEX

D'exécuter les prestations conformément aux conditions du cahier des charges et moyennant la somme de :

Fait à , le

LE SOUMISSIONNAIRE

(NOM, QUALITE DU SIGNATAIRE ET CACHET DU CONTRACTANT)